LE

# STÉNOGRAPHE CANADIEN

REVUE LITTÈRAIRE, SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE.

Publié avec l'autorisation de M. Dunloué.

Paratizant le premier de chaque mois.

ARRÉGER LES TRAVAUX, C'EST PROLONGER LA VIE.

Vot. III

MONTRÉAL, 1er MARS 1891.

No 1

#### LE BOCHET

Parmi les bagues d'or que le soleil irize. Les co'liers d'ambre fin, les perles et les croix, Un hochet, mi-eaché sous ses rhubans étroits. tilt dans le vieux coffret tendu de moire grice.

Sur les grelots, l'acanthe erre en légère frise, Arroudit en festons l'argent aux reflets froids, Contourne l'anneau frèle et serti-par endroits L'ivoire ciselé qu'une jeune main brise.

Trop vite ce bijou fait place à d'autres jeux. L'enfant grandit. Plus tard, l'avenir nuageux, A se hater encore en chemin le convie.

Bientôt il tonche au but vers lequel il marchait; Mah c'e-teu v in u'il nosse aux trois seulis de la vie. Rien ne change : il lui faut à tout âze un hochet.

MISS E. RHRTONE.

Nous avons remarqué avec plaisir que le "Journal des Stenographes de Paris, qui ne doit pour-tant pas regretter son passe, a rajeuni, c'est le mot. Il a tonjours le mome nombre de pages, mais on a réduit quelque peu son format, ce qui, avec un couvert illustroù deux couleurs, lui donne une très belle apparence.

Nous recommandons à nos lecteurs L'ETUDIANT revue mensuel e dollice à la classe studieuse (jeunes et vieux), sous la direction de F. A. Baillarge, l'tre, Joliette, Canada.

Annonces: une insertion, 10 centing: à termes, conditions libérales.

Abonnement: 50 centins paraunce.

### A NOS ABONNÉS

Dans l'espoir d'être agréable à nos abonnés. nous avons passé un traité avec une artiste pari-sienne de talent pour leur donner un gage de satisfaction personnelle et peu ordinaire, consistant en la peinture à l'huile gratuite, d'un splendide portrait agrandi.

Nous ne laissons à la charge de not abonnés que les menus frais d'agrandissement et de transport.

l'our recevoir cette julie prime, il suffira de nona demander le "bon" que nous délivrerons gra-tuilement à tout abonué ancien et nouveau et de l'envoyer avec la photographi s-modèle à Mme R. de Nieudan, artiste-peintre, 12. rue Doudeauville, à Paris, qui renseignera sur l'exécution et les menus frais qui sont variables et facultatifs.

Ces peintures inaltérables, exécutées avec soin sar un panaeau en bois, sont d'une fidélité irré-prochable, et nous sommes heureux de les mettre gratuitement à la disposition de tous nos abonnés.

## TROISIÈME ANNÉE

Le STÉNOGRAPHE CANADIEN entre aujourd hui dans sa troisième année et nous en prenous occasion pour remercier bien cordialement toutes les

sion pour remercier bien cordinament toutes les perzonnes qui, de quelque manière que ce soit, nous ont encouragé.

Il nous fait plaisir d'annoncer que M. Marcel Gabard, sténographe duployen, fait maintenant partie de l'administration de notre journal. La part de travail qu'il va apporter nous sera d'un part de travail qu'il va appoint inous sera quai précieur secours, pour les améliorations que nous avons décidé de faire. En effet, dans quelque temps, le Stéxographe Canadien reprendra ses leçons de sténographie et sera d'un intérêt tout 

nes qu'il ne suffit pas de lire le STENOGRAPHE pour nous encourager, mais que l'envoi du prix de l'abonnement échu est l'encouragement le plus utile au succès de notre journal.

#### LES FEMMES STÉNOGRÁPHES

Le "Journal des Sténographes" a reproduit en entier, le 19 janvier dermer, l'article publié par le "Monde" de Montréal en réponse au nôtre du ler décembre au sujet de l'admission des femmes à sténographier dans les cours de justice. Le cou-frère parisien se rangeait du côté de "Monde", mais il comptait sur un nouvel article de nous et il promettuit de le reproduire. Il a tenu sa promesse et nous sommes flatte de l'attention qu'il nous parte.

Le "Journal des Stenographes" ajoute, en commentaires :

"Comme les lecteurs du "Journal des Sténogra-phes" le constatent, le "Sténographe Canadien" n'est pas opposè comme on aurait pu le croire à l'introduction des femmes sténographes dans les administrations en général, mais simplement dans les cours de justice, trouvant que leur place n est pas entre les juges et les avocats. Il y a là une question d'appréciation sur laquelle nous ne voulons pas nous prononcer, laissant à chacun le spin de la trancher. "

Nous airencier.

Nous aimerions pourtant connaître l'opinion d'un aussi vieux conrrère sur une question aussi unportante. Cette question peut paraître délicatie en France, mais ici il y a un point capital qui la fait vite trancher, quoi qu'en dise le "Monde": c est la morale.

Nous arons pour nous appuyer l'opinion des membres du c'ergé et d'un grand nombre de laïques.